



## **Résumé des questions économiques et sociales:** **semaine n° 176 du 27 Mai 2024**

### **FORBACH (MOSELLE) : LES PRUD'HOMMES ORDONNENT LA RÉINTÉGRATION DE CHRISTIAN PORTA, DÉLÉGUÉ CGT !**

Vendredi 24 mai, le conseil des Prud'hommes de Forbach a déclaré le licenciement de Christian Porta « *illicite* » et ordonné sa réintégration. Une victoire importante face aux méthodes antisyndicales d'InVivo.

Le 7 février dernier, Christian Porta, délégué syndical CGT dans la boulangerie industrielle Neuhauser, était mis à pied en vue de son licenciement par InVivo. Vendredi 24 mai, alors que la direction du géant de l'agro-business avait décidé de passer outre la décision de l'inspection du travail refusant le licenciement du syndicaliste, le conseil des Prud'hommes de Forbach rendait son délibéré.

Considérant que le « *licenciement de M. Christian Porta est constitutif d'un trouble manifestement illicite* », il « *ordonne la réintégration de M. Christian Porta au sein de la société Boulangerie Neuhauser, sous astreinte de 20.000 euros par jour de retard* ». Une décision claire, et un camouflet pour les méthodes antisyndicales déployées ces derniers mois entre accusations de « *harcèlement moral* » fallacieuses, coups de pression sur les salarié-es par voie de communiqués, tweets du DRH attaquant le syndicaliste, sanctions disciplinaires à l'encontre de salariés proches de la CGT, etc.

Dans cette droite lignée et malgré cette nouvelle décision qui refuse à Neuhauser et au groupe InVivo le droit de procéder au licenciement de Christian Porta, la direction n'en a pas fini avec les méthodes d'intimidation illégales et les tentatives de passage en force. Jeudi, la CGT Neuhauser dénonçait dans un communiqué des menaces de *lock-out* en cas de réintégration du syndicaliste.

Lors du grand rassemblement de solidarité et de la journée de grève du vendredi 24 mai, à partir de 10 heures devant l'usine de Neuhauser à Foschviller, la décision du conseil des Prud'hommes de Forbach est de nature à donner du moral à Christian Porta, la CGT Neuhauser et leurs nombreux soutiens dans le long combat qui s'annonce. Elle constitue une nouvelle victoire pour faire reculer la direction du groupe InVivo et ses méthodes de patron voyou.

**Dernière minute : Acharnement : InVivo relance une procédure de licenciement après sa défaite aux Prud'hommes !**

Après que les Prud'hommes ont ordonné la réintégration de Christian Porta, la direction d'InVivo a appelé la gendarmerie pour lui empêcher l'accès à l'usine avant de relancer une procédure de licenciement. Une tentative désespérée d'intimider le syndicaliste et ses soutiens.

Une nouvelle victoire importante contre l'offensive antisyndicale d'InVivo, face à laquelle la direction a tenté à nouveau de passer en force. Après avoir menacé jeudi d'un *lock-out* de l'usine en cas de réintégration du syndicaliste, elle a appelé dès vendredi matin la gendarmerie et empêché l'accès au site au syndicaliste.

Une offensive face à laquelle les travailleurs sont loin de se laisser démonter. Alors qu'une grève et un grand rassemblement de solidarité ont lieu vendredi dernier, depuis devant l'usine de Neuhauser à Foschviller, les travailleurs de l'usine ont décidé d'organiser une assemblée générale pour décider de la riposte à opposer aux nouvelles attaques de la direction. Solidarité !

**TORAY : UN RESPONSABLE FEDERAL DE LA FNIC-CGT MENACE DE LICENCIEMENT**

Dans l'entreprise Toray, un fabricant de fibre carbone, la direction a entamé une procédure de licenciement contre Timothée, secrétaire fédéral de la FNIC-CGT. Un rassemblement de soutien est organisé par le syndicat devant le siège social de l'entreprise ce mardi 28 mai, à 8h30 (Route départementale 817 à Lacq).

Depuis le mardi 21 mai, Timothée, salarié de l'entreprise Toray et secrétaire fédéral de la FNIC-CGT, subi une procédure en vue d'un licenciement, rapporte un communiqué publié par la CGT Toray. Reconnu pour sa combativité et très apprécié par ses camarades, le syndicat dénonce une énième « répression antisyndicale » et appelle à ne pas laisser passer « une telle attaque patronale ». La CGT Toray appelle « l'ensemble des syndicats à la plus large des solidarités » et à des débrayages solidaires dans l'usine, mais aussi plus largement dans le secteur, comme dans les entreprises Michelin ou Airliquide.

### **DURALEX ORLÉANS (LOIRET) : REDRESSEMENT JUDICIAIRE, LA CGT PRÉPARE UN RASSEMBLEMENT DEVANT LE TRIBUNAL D'ORLÉANS !**

Le syndicat CGT Duralex, la fédération CGT verre et céramique et l'UD CGT du Loiret organiseront, le 5 juin prochain, un rassemblement devant le tribunal d'Orléans. Pour rappel, le sort des 228 salariés de la verrerie de La Chapelle-Saint-Mesmin n'est toujours pas fixé.

Placée en redressement depuis avril 2024 pour une durée de six mois, la verrerie Duralex, installée à La Chapelle-Saint-Mesmin, en saura plus sur son avenir à compter du 5 juin prochain. Une date choisie par les syndicats pour organiser un rassemblement devant le tribunal d'Orléans, "*au regard des inquiétudes des 228 salariées quant à l'avenir de l'entreprise suite à la décision du redressement judiciaire*", indique la CGT dans un communiqué.

Lors du placement en redressement, deux administrateurs judiciaires ont été mandatés afin de déterminer l'état financier de l'entreprise. Le 5 juin, les premières hypothèses quant à l'avenir de l'entreprise devraient justement tomber.

Parmi elles : l'hypothèse d'une reprise, si un repreneur venait à se manifester, le remboursement de la dette dans la cadre d'un plan de continuation, ou pire, la liquidation. D'ailleurs, la CGT indique de son côté qu'une expertise économique a été menée par les membres du comité économique et social.

Comme à chaque fois, ce sont les salarié-e-s et leurs familles qui en ont payé les frais : **de 1.400 salarié-e-s dans les années 1970, ils ne sont plus que 230 aujourd'hui sur le seul site de la marque**, après la casse progressive du site de Rive-de-Gier dans la Loire par un homme d'affaires turc qui détenait alors Duralex, et sa fermeture en 2008.

Pourtant, si la marque n'a jamais disparu, c'est bien grâce à la mobilisation continue de ses salarié-e-s avec l'aide de la CGT, par l'action de ses élu-e-s et ses militant-e-s actif-ve-s comme retraité-e-s qui n'ont jamais manqué un rendez-vous et ont toujours été force de propositions pour pérenniser la production française du verre sur le site de La Chapelle-St-Mesmin.

Les organisations syndicales indiquent que "*l'heure du rassemblement sera communiquée prochainement*".

La CGT s'interroge également sur "*la manière dont les aides publiques, distribuées par les collectivités territoriales et l'État, ont été utilisées*".

### **GENEVIÈVE LEGAY: L'ÉTAT RECONNU RESPONSABLE DES BLESSURES QU'ELLE A SUBIES PENDANT UNE MANIFESTATION DES GILETS JAUNES !**

**Une expertise devra déterminer le montant des réparations à verser à Geneviève Legay, qui avait réclamé 50.000 euros dans son recours déposé en novembre 2020.**

Le tribunal administratif de Nice a reconnu l'État responsable à 80% des blessures subies par Geneviève Legay, une militante « gilet jaune » septuagénaire victime d'une violente charge policière en mars 2019 à Nice.

Une expertise devra déterminer le montant des réparations à verser à Geneviève Legay, qui avait réclamé 50.000 euros dans son recours déposé en novembre 2020.

Victime de multiples fractures, en particulier au crâne, Geneviève Legay est restée deux mois à l'hôpital. Et en est sortie avec des séquelles : plus d'odorat, ouïe et goût perturbés, 45 séances de kiné pour retrouver un peu d'équilibre et un long suivi psychologique.

**Une « décision fondamentale » !**

Dans son arrêt rendu, le tribunal administratif reprend le déroulé des faits et conclut que « les blessures de la requérante résultent directement d'une mesure prise par l'autorité publique . Dès lors, la responsabilité de l'État doit être engagée ».

Tout en notant que Geneviève Legay « a fait preuve d'une imprudence délibérée », il limite sa part de responsabilité à 20%, rappelant que les manifestants étaient pacifiques : « le danger auquel elle s'est exposée ne pouvait raisonnablement inclure celui de risquer d'être sérieusement blessée à la tête ».

Pour Me Arié Alimi, avocat de Geneviève Legay, c'est « une décision fondamentale. Après la condamnation de Rabah Souchi, c'est maintenant l'État français qui est condamné et déclaré responsable des violences policières

subie par Geneviève Legay. Le tribunal appelle Emmanuel Macron à un peu plus de sagesse en matière de maintien de l'ordre »!!!

### **PLUSIEURS MILLIERS DE POMPIERS ONT MANIFESTÉ À PARIS POUR RÉCLAMER UNE PRIME JO!**

« *L'une de nos préoccupations immédiates est l'égalité dans le traitement par rapport à la prime JO. On veut être traités comme les policiers et les gendarmes* », revendiquent les syndicats de sapeurs-pompiers.

Des milliers de pompiers, encadrés par d'importants effectifs des forces de l'ordre, ont défilé jeudi 16 mai après-midi dans les rues de Paris, pour obtenir une prime pour les Jeux olympiques (JO). Neuf syndicats avaient appelé à une journée de mobilisation pour ce jour, avec des préavis de grève en France et un cortège à Paris.

Partis de la place de la République, les manifestants sont arrivés sous un déluge de claquements de pétards et de fumigènes place de la Nation, où ils ont déployé une banderole : « **Suicides pompiers, SDIS coupables** ».

Quelques tensions sont survenues avant le départ du cortège, lorsque des pompiers ont lancé quelques gros pétards. Les forces de l'ordre sont intervenues pour extraire des manifestants.

Les sapeurs-pompiers professionnels territoriaux et les personnels des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) exigent davantage d'embauches, un suivi médical adapté et une prime pour leur implication dans les JO de Paris.

« **L'une de nos préoccupations immédiates est l'égalité dans le traitement par rapport à la prime JO. On veut être traités comme les policiers et les gendarmes** », a dit Sébastien Delavoux, représentant syndical de la CGT SDIS. « **Les forces de l'ordre ont obtenu des primes allant de 1 500 à 1 900 euros. On demande la même chose** », a poursuivi le syndicaliste.

### **AMIANTE CHEZ VALEO À REIMS (MARNE) : LES PRUD'HOMMES N'ONT PAS TRANCHER, UNE NOUVELLE AUDIENCE PROGRAMMÉE EN JUIN !**

Près de 400 salarié-es ont attaqué Valeo aux prud'hommes pour faire reconnaître leur préjudice après avoir été exposés à l'amiante. Six mois après l'audience, les conseillers n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur une décision. Une nouvelle audience aura lieu le 12 juin.

Cela fait 28 ans que la procédure de reconnaissance du site de Reims est engagée, près de 250 salarié-e-s sont décédés de cancer dû à l'exposition au produit cancérigène et la justice fait la sourde oreille à la demande de l'association locale de défense des travailleurs-ses de l'amiante.

### **LE GOUVERNEMENT VEUT BRADER LA SÉCURITÉ PENDANT LES JOP !**

Après avoir tenté de réquisitionner les gendarmes retraités, après avoir refusé les congés des agents de sécurité en poste, après avoir proposé à foison des formations bradées à tous les étudiants volontaires, aux privés d'emploi et aux retraités de tous secteurs (au moyen d'une carte professionnelle éphémère), le gouvernement ratisse encore plus large pour palier le manque d'agents afin d'assurer la sécurité pendant les JOP.

Un projet de décret compte ouvrir « *la possibilité pour un agent public d'exercer à titre accessoire une activité lucrative salariée d'agent privé de sécurité à l'occasion des jeux olympiques et paralympiques 2024* ».

Cette ouverture constitue une énième attaque contre la profession qui souffre de conditions de travail terribles, de salaires misérables et de chantage à la carte professionnelle. Le patronat de ce secteur ne peut que se frotter les mains d'une telle manne de main d'œuvre temporaire qui lui permettra de maintenir les travailleurs de ce secteur dans une précarité à long terme.

La Fédération CGT Commerce et Services dénonce le gouvernement qui pousse au dévoilement d'un métier qui se veut régalien tout en bradant la sécurité des personnes.

Elle appelle gouvernement et patronat à mieux considérer les agents de sécurité en augmentant de toute urgence les salaires et en améliorant leurs conditions de travail, seul levier d'attractivité pour ces métiers sensibles et d'une importance extrême.

**La Fédération CGT Commerce et Services apporte son soutien total à tous les travailleurs et travailleuses de la sécurité privée, et les appelle à se mobiliser massivement d'ici l'ouverture des JOP pour revendiquer leurs droits.**

### **FONCTION PUBLIQUE : LES SYNDICATS DE LA FONCTION PUBLIQUE TOUJOURS EN COLÈRE APRÈS UNE RÉUNION AVEC LE MINISTRE POUR ÉVOQUER LE PROJET DE RÉFORME !**

Les organisations syndicales étaient invitées, mardi 21 mai, à débattre de la réforme au ministère de la Transformation et de la Fonction publique.

Seule la moitié des organisations se sont déplacées au ministère de la Transformation et de la Fonction publique, invitées par Stanislas Guerini pour débattre de la réforme du secteur. Parmi les pistes envisagées par le ministre : la rémunération au mérite, la suppression des catégories de fonctionnaires... Une communication de façade, selon la majorité des syndicats.

La CGT, Force Ouvrière, FSU et Solidaires ont voulu marquer le coup. Elles ont refusé de se rendre au ministère. Les quatre fédérations ne veulent pas de ce projet de loi de réforme. Mais surtout elles en dénoncent le flou : aucun texte ne leur a été présenté pour le moment par le ministère. Seulement des pistes qui franchissent plusieurs de leurs lignes rouges. La principale : la suppression des catégories A, B et C. "Les catégories, ce n'est pas seulement le classement hiérarchique des corps, c'est un triptyque qui fait qu'on a un concours à passer, un diplôme et à ce diplôme correspond une catégorie, explique un syndicaliste. Cette catégorie implique aussi la grille de salaires, donc comment on fait demain ?"

**"On ne peut pas faire tout et n'importe quoi" !**

Le calendrier est donc lui aussi pointé du doigt. Malgré des réunions, des groupes de travail, impossible de tout mettre en place d'ici cet automne, date à laquelle le texte est attendu : **"On a vraiment l'impression qu'en cinq réunions, Monsieur Guerini se dit 'On va tout casser et puis on verra bien ce qu'on fait après'. C'est totalement inadmissible. Ce sont 5,5 millions d'agents publics sont derrière et on ne peut pas faire tout et n'importe quoi."**

Autre désaccord majeur : la rémunération au mérite voulue par Stanislas Guerini. Incompatible avec la fonction publique. Un moyen de répondre au plan d'économies voulu par Bercy, d'après Benoît Teste, secrétaire général de la FSU : **"Le mérite est en fait l'instrument très facile pour justifier qu'on gèle la rémunération de tous et qu'on ne revalorise que quelques-uns. Forcément ça coûte moins cher de ne revaloriser que quelques agents qu'on a désignés comme étant méritants. Ce qu'on essaye de mettre en place c'est au contraire une mise au pas, une mise en concurrence, désigner qui sont les bons et qui sont les mauvais."**

Plusieurs syndicats se disent prêts à retourner dialoguer au ministère mais pas question, précisent-ils, de céder sur ces points, agitant la possibilité d'une grève. Si la CGT et FO rappellent qu'ils ont déposé un préavis qui couvre la période des JO, d'autres organisations n'excluent pas une mobilisation en septembre prochain.

### **GRANDPUITS (SEINE ET MARNE) : LES POMPIERS DE LA RAFFINERIE FONT PLIER TOTAL !**

Depuis le 15 avril, les sept pompiers « *chef de feu* » (équivalent du chef d'agrès chez les sapeurs-pompiers) étaient en grève reconductible. Ils dénonçaient un sous-effectif et un manque de formation, et alertaient sur les risques de sécurité, notamment en raison de la reconversion de **l'ex-raffinerie de Grandpuits (77) en une usine de biocarburant et de bioplastique, classée SEVESO 2.**

Après un mois de grève, les pompiers ont décidé de reprendre le travail, car la direction de Total a fini par accéder à l'ensemble de leurs revendications. Ils ont obtenu que les équipes d'intervention passe à **six agents** (quatre pompiers et deux aides-pompiers), contre **quatre auparavant**. Ils ont également obtenu **huit formations par an**, là où ils n'en avaient aucune, ainsi qu'une clause de revoyure pour évaluer les besoins futurs.

*« Cela fait des années que nous portons ces revendications dans les réunions avec la direction sans aucun succès, malgré deux expertises par deux cabinets différents. C'est une grande victoire »* explique Adrien Cornet, de la CGT Total Grandpuits. *« La direction a toujours privilégié la rentabilité à la sécurité »* explique-t-il, *« pourtant ces usines sont hautement inflammables et représentent un risque pour les travailleurs et la population locale. »*

C'est pourquoi la victoire des pompiers de Grandpuits est aussi celle de toutes et tous, et démontre que, face au patronat, ce sont les travailleurs qui sont les plus à même de gérer la production en accord avec l'intérêt du plus grand nombre.

*« Par la grève, les travailleurs ont repris en main eux-mêmes l'organisation du travail et de la sécurité face à un patronat guidé par la seule logique du profit »* conclue en ce sens le syndicaliste.

### **ARCELOR-MITTAL : MISE EN PLACE DE LA RUPTURE CONVENTIONNELLE COLLECTIVE, NOUVEL OUTIL DE « LICENCIEMENT » !**

En date du 21 mai, la Direction d'ArcelorMittal Centres de Services (AMCS) a convoqué le CSE à une réunion extraordinaire. Le point à l'ordre du jour était :

- Information des membres du CSE sur l'ouverture prochaine des négociations relatives à un accord collectif de rupture conventionnelle collective. La Direction explique qu'elle doit adapter les effectifs à l'évolution des volumes et qu'il faut **réduire les coûts fixes afin de répondre aux enjeux de compétitivité**. Plusieurs pistes ont pu être recensées pour adapter l'organisation et redimensionner les effectifs. Celle retenue a été la négociation d'un accord de Rupture Conventionnelle Collective (RCC). La Direction souligne que la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) permettrait également de développer les compétences nécessaires au regard

des compétences prévisibles à horizon 2028, afin d'accompagner les salariés dans l'évolution de leurs emplois actuels.

- L'objectif visé par la Direction sur le périmètre des **8 sites Français d'AMCS est entre 60 et 70 emplois (480 salariés à ce jour)**. Pour sa part, la CGT a alerté la Direction sur les questions de conditions de travail, car ces nombreux départs auront un impact catastrophique avec une surcharge de travail pour les salariés qui resteront dans l'activité.

De 2019 à 2024, **les effectifs ont diminué de 33%**. Avec cet objectif via une RCC ils vont encore **diminuer de 15%**. Se pose aussi la question des savoirs et savoirs faire qui vont disparaître... une entreprise ne peut être pérenne sans la force de Travail ! La RCC permet en réalité, comme l'a dénoncé la CGT, d'écarter les règles du licenciement économique collectif en cas de plan de départs volontaires et notamment de **soustraire l'employeur à la mise en place d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE)**.

Exit la justification du motif économique, exit l'obligation de reclassement ! Cette RCC offrirait à la direction la possibilité de licencier les salariés les plus âgés, et de les remplacer par des jeunes moins bien payés (ce que le licenciement économique et le PSE ne permettent pas) !

Depuis 2020, la société a eu recours à la mise en place d'APLD sur plusieurs sites français mais apparemment cela n'est encore pas suffisant pour gaver les actionnaires. La CGT regrette que **la seule solution retenue dans ce contexte économique soit toujours la réduction des effectifs**. Une 1ère réunion de négociation sur un accord de Rupture Conventionnelle Collective est programmée le jeudi 30 mai après-midi La CGT n'aura de cesse de préserver les emplois et les conditions de travail de l'ensemble des salariés d'ArcelorMittal Centres de Services.

### **AFFIVAL SOLESMES (NORD) : VICTOIRE APRÈS DEUX JOURS DE LUTTE !**

**Les travailleurs se sont mis en grève avec arrêt de l'usine les 14 et 15 mai après que la direction ait annoncé en réunion de NAO 41 euros d'AG.**

**Après 2 jours de grève les travailleurs ont obtenu 75 euros d'AG. et 0,55 euros par jour sur les tickets restaurant, le tout avec effet rétroactif à partir de février.**

**La reprise du travail a été votée.**

### **JO PARIS 2024 : LES CHEMINOTS DE LA SNCF OBTIENNENT JUSQU'À 1.900 EUROS DE PRIME !**

Une prime journalière de 95 euros bruts **pour les cheminots qui travailleront pendant les Jeux olympiques et paralympiques, avec un plafond de 1.900 euros : telle est la proposition de la direction de la SNCF soumise mercredi aux syndicats, au lendemain d'une grève très suivie en Île-de-France.**

Le projet d'accord, dont l'adoption est cruciale pour éviter un conflit social pendant la période des JO où 10 millions de spectateurs sont attendus dans les trains, est « **ouvert à la signature des organisations syndicales jusqu'au mardi 4 juin** », a annoncé la direction.

« *L'indemnité proposée est de 95 euros par jour travaillé durant les épreuves sportives pour les 50.000 cheminots mobilisés sur tout le territoire, quel que soit le métier* », selon le communiqué de la SNCF.

Le montant cumulé de ces indemnités sera toutefois « *1.900 euros maximum* », a précisé la direction du groupe ferroviaire.

Sa proposition est la conclusion d'une table ronde « *d'un peu plus de 4 heures* » qui s'est tenue mercredi avec les quatre organisations syndicales représentatives (CGT Cheminots, UNSA Ferroviaire, SUD-Rail et CFDT Cheminots) en présence du PDG Jean-Pierre Farandou.

### **BORDEAUX (GIRONDE) : DES ÉQUIPES MOBILES DE L'HÔPITAL AU CHEVET DES PATIENTS PRÉCAIRES !**

L'Equipe mobile santé précarité (EMSP) et l'équipe spécialisée en soins infirmiers précarité (ESSIP) sont deux dispositifs basés à l'hôpital Saint-André. Ils visent à faciliter l'accès aux soins des personnes en situation de précarité et les aider dans les démarches pour faire valoir leurs droits.

« *Ça fait partie de nos missions d'hôpital de proximité* », rappelle Nicolas Grenier, président de la commission médicale d'établissement, ce lundi en ouverture de la présentation des nouveaux dispositifs d'accompagnement du CHU.

**Depuis le mois de mars, deux équipes mobiles sont déployées afin d'aller directement au contact des personnes en situation de précarité.**

Elles s'adressent à tous les publics, quelle que soit leur situation administrative ou leur type d'habitat, à condition d'avoir plus de 15 ans et 3 mois. Le CHU priorise un accompagnement basé sur la construction d'un lien de confiance entre patients et professionnels. « **On les rejoint dans leur réalité, quelle qu'elle soit** », souligne une infirmière de l'EMSP.

Ainsi, les équipes interviennent aussi bien à domicile, dans des bidonvilles, des squats, ou même dans la rue. Dans

ce dernier cas de figure, « *on va essayer de faire jouer notre réseau et trouver un partenaire à proximité qui peut mettre à disposition un local pour faire les soins dans de bonnes conditions* », précise Margot Georget, médecin référente sur l'EMSP.

### **Interventions et éducation !**

L'objectif d'un tel dispositif est d'améliorer l'état de santé et la situation globale de populations qui bien souvent ne sont pas inscrites dans un parcours de soins adapté ; beaucoup n'ont pas le réflexe, ou les moyens, de se rendre dans un centre hospitalier pour recevoir les soins nécessaires. L'EMSP et l'ESSIP veillent autant au parcours de soin qu'à leur accompagnement social.

« *On intervient surtout pour des pansements. On fait aussi beaucoup d'éducation thérapeutique pour le diabète pour l'instant ; soit des instaurations de traitement d'insuline ou juste de l'éducation* », détaille la médecin de l'EMSP.

Basées à l'hôpital Saint-André, les deux équipes sont le fruit d'un travail conjoint entre le CHU et ses partenaires sociaux et médico-sociaux : le Samu social de l'association Le Prado, le CCAS de Bordeaux, le Diaconat et La Case. Elles viennent compléter un service en partie assuré par la permanence d'accès aux soins et à la santé (PASS).

### **Une collaboration étroite !**

Les deux équipes sont complémentaires. Une cadre de santé, un secrétaire médical et une assistante sociale exercent dans les deux services. Cinq infirmières, dont une détachée du SAMU social, sont affectées à l'ESSIP ; une médecin et une infirmière complètent l'EMSP.

« *Nos missions avec mon infirmière ce sont les permanences médicales et infirmières dans les centres d'accueil d'urgence, explique Margot Georget. Ce qu'on fait c'est de la consultation avancée, de la médiation, de la prévention.* »

Du côté de l'ESSIP, l'équipe se déplace **7 jours sur 7, jours fériés inclus, de 7h à 20h** pour de la délivrance de traitement, uniquement sur prescription médicale. Une permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h à 17h.

Depuis sa création en 2023, l'EMSP a reçu **163 personnes lors de 39 permanences**. Pour l'ESSIP, une quinzaine de personnes ont été prises en charge, ou le sont encore.

## **L'INA, FRANCE MÉDIAS MONDE, FRANCE TÉLÉVISIONS ET RADIO FRANCE : GRÈVE CONTRE LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC !**

**Répondant à des appels intersyndicaux pour dénoncer d'une même voix la réforme à venir de l'audiovisuel public une grève massivement suivie les 23 et 24 mai.**

Les gouvernements successifs notamment sous la Présidence Macron enchainent les attaques contre le service public de l'audiovisuel en multipliant des coupes budgétaires, en imposant des rapprochements à marche forcée, en tentant de remettre en cause l'existence de chaînes, etc.

**La loi du 16 août 2022, soutenue par l'exécutif, a conduit à la suppression de la contribution à l'audiovisuel public remettant ainsi en cause de manière irresponsable l'indépendance du service public.**

**Nous continuons de demander la pérennisation du mode de financement de l'audiovisuel public et attendons que le gouvernement tienne ses engagements lors d'une loi organique relative aux lois de finances (Lolf) et du prochain projet de loi de finances.**

Nous devons à tout prix éviter une budgétisation de l'audiovisuel public qui conduirait à pouvoir revoir ses moyens en cours d'année selon les aléas et agendas politiques. **L'indépendance de France Télévisions, de Radio France, de l'INA et de France Médias Monde est indispensable à l'heure où les médias se concentrent dans les mains de quelques milliardaires capitalistes** et que les « fake news », souvent inspirées de l'idéologie de l'extrême droite, se multiplient partout.

Elle est aussi une garantie pour maintenir l'écosystème de la création notamment cinématographique auquel France Télévisions participe largement, mais aussi musicale, documentaire et en matière de fiction. **L'ensemble du secteur de l'audiovisuel et des médias doit regarder attentivement ce qui sera mis ou non en débat car les enjeux sont considérables !**

**La ministre de la Culture, Rachida Dati, entend se saisir de la proposition parlementaire de loi (PPL) Lafon pour imposer une réforme dénoncée par toutes les organisations syndicales.**

Au programme, la création d'une « **holding exécutive** » suivie d'une fusion à marche forcée de l'INA, France Télévisions et de Radio France programmée pour le 1er janvier 2026.

**Le « plus d'efficacité » avancé par la ministre est un peu mince pour justifier cette réforme.** Le projet global comme la ligne éditoriale de ce nouvel ensemble n'est pas évoqué ni même travaillé. Quelle politique en faveur de la jeunesse ? Quelle politique concernant la diversité culturelle et des programmes ? Quel grand projet face à l'explosion des plateformes numériques et des réseaux sociaux ?

**Cette réforme ne semble qu'être animée par une logique d'austérité budgétaire, fait peser un risque d'une plus grande subordination éditoriale à l'exécutif, voire une mise au pas politique de la part du gouvernement.** Outre le coût (non chiffré) que suppose la mise en place d'une telle holding et fusion, les personnels ont des raisons de s'inquiéter car cette fusion, si elle était mise en place, conduirait inévitablement à **une remise en cause des différents accords d'entreprises existants, à des suppressions de postes** (suppression des doublons) sans aucune garantie de redéploiement sur les contenus, précariserait encore davantage les professionnel-les, sans parler des réorganisations structurelles du travail, sources de risques psychosociaux et conduisant généralement à la détérioration des conditions de travail.

**Cette réforme ne peut avoir lieu !**

**AIDEZ NOUS, SOUSCRIPTION NATIONALE**

Nous ne disposons d'aucun financement officiel, ni d'aucune autre ressource que celle que nous procurent les dons de nos adhérents, de nos sympathisants, de nos amis.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous.

Souscrivez et faites souscrire autour de vous

Chèques libellés à : Parti Révolutionnaire COMMUNISTES envoyer à :

Communistes 27, boulevard Saint Martin 75003 Paris (attention au changement d'adresse)

Vos dons pourront être déclarés aux impôts pour obtenir un dégrèvement